



Problème de CP trop pris

Par **NICOLO Marjorie**, le **19/03/2018 à 18:25**

Bonjour,

Pouvez-vous m'aider..De retour de congés maternité on m'informe que je dois poser 25 CP avant le 31.05. Chose faite et soumis à validation par mon N+1 et logiciel interne. Début mars on me signale que j'ai pris trop de CP et que je dois 17 jours... sur ma fiche de paie de Février 2018 figure mes CP en cours d'acquisition, CP acquit et CP RELIQUAT ou je suis en règle et aucun soucis. Que faire? la fiche de paie fait elle foi? erreur de logiciel ou de gestion de mon cas, dois je réparer les erreurs commises alors que je n'ai fais que respecter les consignes.. Par avance merci pour votre retour

Par **P.M.**, le **19/03/2018 à 18:44**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir d'une part, si l'employeur vous avait indiqué par écrit qu'il vous restait 25 jours à prendre à votre retour de congé maternité et si cela correspondait à ce qui était mentionné sur vos feuilles de paie et d'autre part, s'il vous a fait maintenant un compte précis des congés payés que vous avez acquis et pris pour justifier les 17 jours que vous auriez pris en trop, dans ce cas, si vous êtes d'accord...

Par **NICOLO Marjorie**, le **19/03/2018 à 20:34**

Merci pour votre réponse, effectivement sur ma fiche de paie les 25 CP sont bien mentionnés. Par contre je n ai pas la fin de votre message...

Par **P.M.**, le **19/03/2018 à 20:48**

Il est cependant lisible en entier...